

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville d' HEROUVILLE SAINT CLAIR (Département du Calvados – Communauté Urbaine CAEN LA MER)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> sollicitant le concours de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Terrain à bâtir encombré d'un ancien réfectoire et gymnase du Groupe Scolaire "La Varende", cadastré section DB n° 101 pour <u>4 407 m²</u> , sis 201 Boulevard des Belles Portes.
PLU :	Zone UHa : La zone UH est une zone urbaine à caractère essentiellement résidentiel. La zone UHa est destinée principalement à recevoir du petit collectif sans exclure les commerces et services de proximité et les équipements publics nécessaires.
PROJET :	Projet d'habitat qui comportera 25 logements dont 7 maisons individuelles en accession sociale (soit 28% du programme global) et 18 logements intermédiaires.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	14 mai 2019 – Avis favorable <u>Densité</u> : 30 % <u>Mixité</u> : 20 % de LLS.
PROPRIÉTAIRE :	HEROUVILLE SAINT CLAIR
ÉVALUATION DOMANIALE :	07 mars 2019
IMPUTATION :	Compte n° 901 111 - HEROUVILLE SAINT CLAIR – Gymnase La Varende Enveloppe projet : 136 500 €

ROUEN le 21 mai 2019

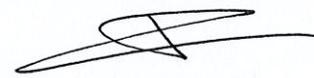
28 MAI 2019

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL

L'Adjoint au Secrétaire Général

des Régions,
des Départements,
des Territoires
et des Collectivités
Publiques"


Dominique LEPETIT